

**Pouvoir et Mandat
Assemblée Générale
Energie Partagée Association
20 mai 2017**

Les décisions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des membres présents et représentés.

Si vous n'êtes pas en mesure de vous rendre à l'assemblée générale d'Energie Partagée Association, vous pouvez exercer votre droit de vote. Deux possibilités s'offrent à vous :

1/ en **donnant votre pouvoir** à un adhérent de votre choix, conformément à l'article 17 des statuts.

Je, soussigné(e) : M/Mme,

Représentant la structure,

Ne sera pas présent-e à l'Assemblée Générale statutaire d'Energie Partagée Association, le 20 mai 2017 à Marseille

Et donne pouvoir à :

Choix n° 1 : (Nom Prénom et structure),

Choix n° 2 : (Nom Prénom et structure),

2/ en donnant mandat à un administrateur ou salarié-e de ma structure

Je, soussigné(e) : M/Mme,

Représentant la structure,

Ne sera pas présent-e à l'Assemblée Générale statutaire d'Energie Partagée Association, le 20 mai 2017 à Marseille

Et donne mandat à :

Nom Prénom et fonction,

Pour :

- Représenter ma structure à l'Assemblée générale d'Energie Partagée Association le 20 mai 2017
- Prendre part aux délibérations
- Voter en mon nom à l'élection du Conseil d'administration

Fait à, le,

Cachet et Signature
Précédés de la mention « bon pour pouvoir »